



Aujourd'hui, 11 décembre, la municipalité de Sainte-Flavie se retrouve en zone rouge. Il est donc important de respecter les mesures émises par le gouvernement.

Nous vous rappelons que les services essentiels à la population sont toujours assurés avec rigueur et constance. Le personnel du département des travaux publics (aqueduc et eaux usées et voirie) est en fonction et l'ensemble des services se poursuit à 100%.

Tel que recommandé, l'accès public à nos bureaux municipaux est fermé en respect des consignes de distanciation sociale. Cependant, tous les services sont maintenus et offerts par téléphone, courriel et vidéoconférence.

Horaire du temps des fêtes



Pour la période des fêtes, soit du 19 décembre au 3 janvier, le bureau municipal sera fermé complètement. Cependant, les employés des travaux publics restent disponibles pour toute urgence.

On se retrouve en 2021! Merci de votre compréhension.

Bibliothèque Olivar-Asselin



La bibliothèque Olivar-Asselin est fermée au public pendant la zone rouge. Cependant, les demandes spéciales sont tout de même acceptées ainsi que les nouvelles demandes d'adhésion. Vous pouvez contacter Liz par téléphone au 418 775-7050 poste 2607 ou par courriel au biblio.flavie@crsbp.net.

Tenez-vous au courant des dernières nouvelles via le groupe Facebook *Bibliothèque Olivar-Asselin de Sainte-Flavie (BOA)*.

La municipalité recrute!

Adjoint administratif/Adjointe administrative

Sommaire des responsabilités

Sous la supervision de la directrice générale, la personne devra effectuer la tenue de livres de la municipalité (comptes à recevoir, comptes à payer, gestion de la paie, taxes municipales, rapports mensuels des revenus et dépenses, etc.) et effectuer diverses tâches quotidiennes d'accueil et de secrétariat.

Exigences

- DEC en techniques administratives ou équivalents
- Avoir 3 à 5 ans d'expérience
- Connaissance dans le secteur municipal serait un atout
- Maîtrise des logiciels Word, Excel et CIM

Conditions de travail

- Poste permanent
- Temps plein (35 heures/semaine)
- Salaire d'entrée en fonction au taux horaire de 20\$

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 8 janvier 2020 par courrier électronique à direction@sainte-flavie.net ou par la poste au 775 route Flavie-Drapeau, Sainte-Flavie QC G0J 2L0.

Pour plus d'informations, contactez Julie Dubé au 418 775-7050 poste 2602.

Joins-toi à notre équipe dynamique!

Programmation hivernale!

Une programmation hivernale? Oh que oui! Profitez de notre belle nature de façon sécuritaire cet hiver!

Concours de sculptures de neige!

En zone rouge et orange

Participez à notre concours! Faites une sculpture de neige, dans votre cours, et courez la chance de gagner une des 3 cartes cadeaux de 50\$. Soyez original!

Pour participer, envoyez une photo de votre sculpture à l'adresse activites@sainte-flavie.net, en mentionnant votre nom, votre adresse résidentielle, votre numéro de téléphone, le nom et une mini description de votre sculpture! Les personnes de tous âges sont invitées à participer au concours...parce qu'un enfant qui joue dans la neige c'est beau, mais c'est encore plus beau de voir un adulte se prêter au jeu et garder son cœur d'enfant!



1 prix coup de cœur (déterminé via Facebook) : 50\$ en carte-cadeau

2 prix de participation : 50\$ en carte-cadeau (chacun)

Pour courir la chance de gagner une des 12 cartes cadeaux de 100\$ chez Sport Expert, vous pouvez également vous inscrire au Défi Château de neige bien connu partout à travers le Québec! Pour plus d'informations :

<https://defichateaudeneige.ca/>

Participez dès maintenant, jusqu'au 9 mars! Le tirage des deux concours aura lieu le 10 mars.
Deux concours en un, c'est malade!

Raquette

En zone rouge et orange

En plus de l'accès gratuit, le parc de la rivière Mitis vous offre un stationnement déneigé tout l'hiver! Profitez-en pour découvrir ce merveilleux parc et ses sentiers de raquettes.

Pour plus d'informations, visitez le site internet www.parcmitis.com



Prêts d'équipement

En zone rouge et orange

Bâtons de hockey pour adultes et enfants, patins ajustables pour enfants, raquettes pour adultes et enfants, aide-patinages Skateez, casques avec grille pour junior, et bien d'autres! Pour emprunter gratuitement un équipement, rendez-vous directement à la salle municipale.



Randonnée aux flambeaux

En zone orange uniquement

Des randonnées aux flambeaux seront organisées au Parc de la rivière Mitis si la situation le permet.

Olympiade d'hiver

En zone orange uniquement

Une fin de semaine d'olympiade sera organisée à la patinoire, à l'anneau de glace et dans un terrain vaste si la situation le permet.



Patinoire et anneau de glace

Pour connaître la date officielle de l'ouverture, suivez la page Facebook de la municipalité!

Réglementation zone rouge et orange

- Maximum 25 personnes sur la patinoire en même temps
- Maximum 50 personnes sur l'anneau de glace en même temps
- La salle intérieure est ouverte uniquement pour changer les patins
- Maximum 25 personnes dans la salle
- Les parties de hockey sont interdites, seul le hockey en solo ou en duo est accepté
- Circulation uniquement dans le sens horaire sur l'anneau de glace



Horaire de la patinoire et l'anneau de glace pour la période des Fêtes

Jour	Après-midi	Soirée
Samedi 19 décembre	13 h à 17 h	18 h à 21 h
Dimanche 20 décembre	13 h à 17 h	Fermé
Lundi 21 au mercredi 23 décembre	13 h à 17 h	18 h à 21 h
Jeudi 24 décembre	13 h à 17 h	Fermé
Vendredi 25 décembre	Fermé	
Samedi 26 décembre	13 h à 17 h	18 h à 21 h
Dimanche 27 décembre	13 h à 17 h	Fermé
Lundi 28 au mercredi 30 décembre	13 h à 17 h	18 h à 21 h
Jeudi 31 décembre	13 h à 17 h	Fermé
Vendredi 1 ^{er} janvier	Fermé	
Samedi 2 janvier	13 h à 17 h	18 h à 21 h
Dimanche 3 janvier	13 h à 17 h	Fermé
Lundi 4 au samedi 9 janvier	13 h à 17 h	18 h à 21 h
Dimanche 10 janvier	13 h à 17 h	Fermé

Horaire de la patinoire et l'anneau de glace pour la saison régulière 2021

Jour	Après-midi	Soirée
Lundi et mardi	Fermé	
Mercredi au vendredi	Fermé	18 h à 21 h
Samedi	13 h à 17 h	18 h à 22 h
Dimanche	13 h à 17 h	Fermé

Adoption d'un nouveau règlement

L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU*

Obligation

Quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire doit installer le nombre de clapets antiretour requis pour éviter tout refoulement.

Accès

Le propriétaire doit installer les clapets antiretour de façon à ce qu'ils soient faciles d'accès en tout temps, notamment pour leur entretien et nettoyage.

Coup de bélier et amortisseur

Toute construction desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité doit être protégée par un nombre d'amortisseurs suffisant pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Municipalité.

Délai

Les obligations prévues à l'article 6 s'appliquent à un bâtiment déjà érigé au moment de son entrée en vigueur. Le propriétaire bénéficie toutefois, dans ce dernier cas, d'un délai d'un (1) an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

Infraction et peine

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction.

*Il s'agit d'une version abrégée du règlement. Le document dans son intégralité est disponible sur demande.



Noël des enfants!

Cette année, la fête annuelle de Noël pour les enfants n'a pu avoir lieu considérant les circonstances. Cependant, elle a été remplacée par un calendrier de l'avent sous forme de panier avec des activités hybride. 18 familles, dont 33 jeunes ont pris part au calendrier de l'avent et nous souhaitons les remercier de s'être adaptées à cette façon différente de procéder.

Nous souhaitons également remercier de tout cœur notre commanditaire officiel récurant, soit l'entreprise SEMA basée à Sainte-Flavie qui a su mettre beaucoup de joie dans le cœur de nos tous petits.

Les entreprises Nortrax (John Deere) et L'hibou-coup ont également contribué.



Info-Prévention : Pour des Fêtes sans mauvaises surprises.



Mon beau sapin... sécuritaire. Choisissez un sapin dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement. Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison : il absorbera mieux l'eau. Placez le sapin dans un récipient d'eau et arrosez-le tous les jours. Qu'il soit naturel ou artificiel, installez votre sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthe, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

La nuit : on éteint. Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit. Vos décorations devraient être certifiées CSA ou ULC, de même que vos cordons de rallonge. Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur (DEL). Jetez les décorations lumineuses qui sont défectueuses, séchées ou fendillées et respectez toujours le type d'usage pour lequel elles sont conçues, tout comme vos cordons de rallonge (usage intérieur ou extérieur). Ne laissez pas courir les cordons de rallonge sous les tapis ni dans les entrées de porte, et ne les branchez pas bout à bout! Utilisez une barre d'alimentation pour ne pas surcharger les prises de courant et les cordons de rallonge.

À l'intérieur et à l'extérieur : on dégage le passage. En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. Soyez prévoyants, pour votre famille et vos invités, en déneigeant toutes vos sorties et balcons après chaque chute de neige. Assurez-vous aussi que rien d'encombre les portes de sortie (bottes, décorations, etc.). Les fenêtres doivent aussi être déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation. Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible par les pompiers dès leur arrivée.

Une chandelle : jamais sans surveillance... Vous souhaitez ajouter des chandelles pour plus d'ambiance? Assurez-vous de les déposer sur une surface stable et loin de toute matière qui pourrait prendre feu. En tout temps, gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.

Un brûleur chaud, ça ne se remplit pas de nouveau! Une bonne fondue dans le temps des Fêtes, c'est réconfortant! Le réchaud électrique est à privilégier, car il est plus sécuritaire. Si vous utilisez un réchaud avec brûleur, déposez-le sur une surface stable qui supporte la chaleur. Prévoyez un deuxième brûleur, car il faut éviter de remplir un brûleur chaud.

Le foyer à l'éthanol : une décoration à surveiller. Les foyers à l'éthanol sont de plus en plus populaires pour réchauffer l'ambiance. Cependant, ils sont décoratifs et ne doivent pas être utilisés pour chauffer une pièce. Aussi, assurez-vous que votre résidence est munie d'un détecteur de monoxyde de carbone (CO) ainsi que d'un extincteur portatif adéquat et en bon état de fonctionnement.

Renaud Gagnon et Korin Gagné

418 775-8445

Le Mot **vert** du mois « Invitez les bonnes habitudes au party! »



Bonjour à toutes et tous,

Avec la pandémie, nous ne savons pas encore si nous pourrions inviter le Père Noël à la maison pour nos festivités du Temps des fêtes. Profitez donc de ce temps en famille et en plus petit groupe pour mettre en place de bonnes habitudes qui perdureront au retour à la « normale ». Voici quelques astuces :

Arbre vert de Noël :

- **Préférez les décorations réutilisables** à celles à usage unique. De plus, il vous en coûtera moins cher à long terme.
- Pour les lumières, utilisez des **ampoules à DEL**, moins énergivores et plus durables.
- **Fermez vos lumières** lorsque vous allez vous coucher ou utilisez une minuterie programmable.

Des éco-cadeaux :

- **Privilégiez les cadeaux sous forme de services, de moments partagés ou des cartes cadeaux** pour éviter l'achat d'objets superflus. (ex. : une séance de massage, une carte cadeau de votre librairie, etc.) Sinon, privilégiez les cadeaux utiles, durables et produits localement, par exemple du travail d'un artisan.
- **Emballer le moins possible vos cadeaux et utilisez un emballage fait de papier recyclé, mais surtout recyclable.** Évitez les brillants, appliqués métallique ou plastiques non recyclables. **Pensez à avoir un bac bleu à proximité** lors de la séance de déballage des cadeaux!

Le soir des festivités :

- Si possible, déballez en fonction de pouvoir **réutiliser le papier d'emballage.**
- **Utilisez de la vaisselle lavable.** Il ne devrait pas y avoir plus que quelques assiettes et ustensiles cette année !
- **Faites une bonne gestion de vos repas** en vous assurant que les restants seront consommés.
- Rappelez-vous, **les résidus de table vont dans le bac brun**, même dans le temps des fêtes. N'oubliez pas, les sacs de plastique compostable sont acceptés!

D'ici le prochain Mot **vert**, je vous souhaite un joyeux Temps des Fêtes écoresponsable.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

Telmatik



Telmatik est un outil de communication permettant d'entrer en contact rapidement et efficacement avec la population grâce à un système d'alerte ou de notifications. Plusieurs auront le réflexe de penser que les alertes seront destinées qu'aux résidents en bordure du fleuve. Faux! N'oubliez pas que les raisons pour lesquelles les alertes pourraient être utilisées sont multiples et que tous les contribuables, peu importe l'emplacement de leur résidence, pourraient être touchés. Telmatik offre aussi des alertes concernant la météo, les travaux publics, les collectes, le Journal la Marée, les activités flaviennes et de jeunesses et bien d'autres. De là l'importance de s'inscrire! Celle-ci se fait en deux claquements de doigts via le site internet de la Municipalité ou en contactant directement Ariane au activites@sainte-flavie.net. Soyez alerte et téléchargez Telmatik!

Facebook 

Pour suivre les développements des différentes activités flaviennes, suivez la page Facebook de la municipalité : *Municipalité de Sainte-Flavie*. N'hésitez pas à commenter, aimer et partager l'informations !

Joyeux temps des fêtes !



Les employés se joignent également à eux afin de vous souhaite un merveilleux temps des fêtes remplis d'amour, de sérénité et de partage. Bon temps des fêtes et heureuse année 2021 !